

## 20. Pour l'Église catholique, quelle est l'origine du Droit ?

l'Église catholique romaine compte 2,6 milliards de baptisés dans le monde.

Elle a en son sein d'une part des associations préoccupées par l'intérêt général mais aussi des personnes avec des idées très traditionnelles, voire d'extrême-droite et beaucoup d'autres *fidèles*.

Pour *les protestants* il en est de même.

A Strasbourg *CARITAS*, le *CASAS*, la *CIMADE*, le *CCFD*, la *Pastorale des Migrants*, le *Foyer Notre Dame*, le *Centre Bernanos* jouent un rôle associatif important dans l'aide concrète et continue aux pauvres, aux migrants. Le *FEC* et le Centre Emmanuel Mounier organisent souvent des conférences-débat très intéressantes. Avec d'autres associations laïques, le *comité du MRAP* participent avec certaines de ces structures au *Collectif pour une autre politique migratoire*, aux *cercles du silence*. On y discute d'actions communes, pas de religion.

L'Église soutient des opposants contre des dictatures (en *RDC* en 2018 par exemple).

Mais elle refuse de marier religieusement deux personnes dont l'une au moins était mariée religieusement avec une autre personne *catholique*. Ce problème se retrouve chez certains *juifs* mais ce n'est pas le cas avec les *musulmans*, semble-t-il, le Coran le prévoyant.

L'Église s'est opposée au mariage pour tous avec la Droite et l'extrême droite.

Elle a tardé à dénoncer les prêtres pédophiles, les a protégés en les envoyant ailleurs ...

Les *catholiques* se sont habitués à prendre de l'Église ce qu'ils veulent et souvent ne vivent pas, par divers aspects, comme elle le leur préconise.

La Bible, appelé Ancien Testament par les *chrétiens* date d'il y a environ 2 500 ans. Les Évangiles de 2 000 ans. Au fil des siècles ces écrits, influencés à l'origine par les contextes de l'époque, ont été interprétés. La liturgie, des idées ont changé mais certains termes et traditions ne changent pas.

Certes il y a des changements comme lors du Concile Vatican II en 1965 : les autres religions, en particulier le judaïsme, sont depuis considérées autrement par l'Église.

Mais les Évangiles, l'Ancien Testament, ne peuvent pas être modifiés, même si la société a beaucoup évolué. C'est le cas aussi pour le Coran. Ils peuvent être interprétés différemment.

L'Église en tant qu'institution avec un Pape considéré comme infaillible, cherche à faire respecter son message, la hiérarchie et l'unité de ses *fidèles*.

Le Cardinal Barbarin a dit en septembre 2012 que « les premières pages de la Bible contiennent beaucoup plus de Droit que tous les droits des parlements, que les droits des 25 parlements européens ». D'après lui, « L'Etat doit s'ouvrir aux lumières de la doctrine de l'Église, de l'Évangile ». L'Église cherche à expliquer que le Droit doit trouver son principe dans le droit divin naturel. Sur cette théorie, les papes, y compris le pape François n'ont jamais transigé. Or c'est le Parlement avec les élus de la Nation qui, normalement dans l'intérêt général, votent les lois de la République.